



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Février 2021

Présents : Alban Dubois, Chantal Ayouaz, Henri Desplan, Jean-Michel Desplan, Henri-Pierre Fabre, Régine Fortis.

Absents excusés : Sylvain Camus, donne procuration à Jean-Michel Desplan.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

### **18h : ouverture de séance**

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 Janvier 2021 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande également l'approbation à son Conseil afin de rajouter à l'ordre du jour un point concernant une nouvelle convention concernant l'association de chasse. Le Conseil approuve à l'unanimité.

### **Ordre du jour :**

#### **1. Nouvelle convention Groupement Pastoral du Crabère :**

A la demande de Monsieur Le Maire, Pascale Fourquet, présidente du Groupement Pastoral du Crabère a été invitée afin de présenter la nouvelle convention qui lui a été proposée par la Mairie et de donner son avis.

Mme Fourquet rappelle son projet de construction d'un abri pastoral à Montjijole, projet approuvé par le Conseil municipal du 22 Janvier 2021.

Concernant la nouvelle convention, les articles ayant pour objet la modification de la surface louée, la gestion des cabanes ou le prix de la location des terrains conviennent au Groupement Pastoral du Crabère. Par contre, pour l'article 2, concernant la durée du bail, Mme Fourquet demande de changer et de passer de 5 ans à 12 ans. Le Conseil municipal donne son accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et charge Monsieur Le Maire de signer la nouvelle convention.

## **2. Élection référent fibre Haute Garonne numérique :**

La fibre numérique va bientôt être installée à Melles. Pour les travaux, il faut un référent, membre du Conseil municipal. Sylvain Camus est candidat à ce poste et est choisi à l'unanimité par le conseil pour cette fonction.

## **3. Relations avec l'ACM (Association Cynégétique de Melles) :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal charge M. Le Maire de signer la nouvelle convention relative aux relations entre la Commune et l'ACM instituant la suspension de loyer sur les terrains communaux sous réserve de conditions précisées en son article 1er (participation des membres de l'association à l'entretien des chemins et cabanes...).

Le Conseil municipal renouvelle son accord avec l'action de la précédente municipalité visant à renforcer l'autonomie de gestion de l'ACM vis-à-vis de la Mairie et par là même approuve les statuts de l'ACM votés le 30 mai 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

## **4. Prêt à usage agricole chevrier/fromagerie :**

Madame Florence Rougé désire s'installer à Melles en vue d'élever une trentaine de chèvres et quelques brebis afin de produire du fromage.

Le Conseil municipal, soucieux de favoriser la vie pastorale et l'entretien des terrains envisage de mettre à disposition des parcelles communales situées au-dessus du village afin de réaliser un prêt à usage agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

## **5. Nouveau bail TDF :**

Actuellement, TDF (anciennement **TéléDiffusion de France** ) loue une parcelle communale (B-1166) où est implanté un pylône antenne relais de télécommunication, pour un montant de 4000€ par an.

Cette entreprise fait une proposition d'achat à la Commune de cette parcelle pour un montant de 60 000€ ou de maintenir un bail pour 5 500€ par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité contre la proposition d'achat et vote à l'unanimité pour la proposition de bail à 5 500€ par an.

## **6. Motion sauvegarde des perceptions du territoire :**

Il s'agit ici de prendre position contre la fermeture des perceptions des environs et sur tout le territoire national.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter une délibération affirmant son opposition à la fermeture de ces perceptions.

## **7. Projet sculpture via « Les Arts en Occitania » :**

La Présidente, Mme Pénétro, invitée à venir présenter son projet de sculpture à Melles, n'a pu être présente pour la réunion. La délibération concernant ce point est donc reportée à une prochaine réunion.

## **8. Questions diverses :**

- Passages canalisation du barrage : au niveau du barrage des Hillières et de Sourimou, toujours pas refaits. Le Conseil charge Henri-Pierre Fabre de reprendre le dossier pour vérifier si le cahier des charges est bien respecté.
- AREMIP (Natura 2000) : réunion le 04 mars à 14h par vidéo-conférence. Régine Fortis se charge de participer à cette réunion.
- Réseau 31 : Lettres recommandées envoyées par Réseau 31 aux propriétaires de parcelles sur lesquelles se trouvent des captages d'eau potable afin de notifier l'arrêté préfectoral du 23 Novembre 2005 et un rappel d'obligation de protection des périmètres de protection afin d'empêcher la détérioration des ouvrages de prélèvements et éviter que des déversements ou infiltrations de substances polluantes se produisent à l'intérieur ou à proximité immédiate de ces captages.
- Grâce aux efforts des employés communaux, les fontaines de la Hont des Pouch et de la Hont déra Tour (en face de l'Auberge) coulent à nouveau. Reste à s'occuper de la fontaine à la sortie du village où il faudra probablement tirer un nouveau tuyau depuis la source.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire remercie ses Conseillers. La séance est levée à 20 heures.

Les membres du Conseil,

Le Maire,